

**ORGANISATION ET ANIMATION D'UNE JOURNÉE
DE RESTITUTION DE L'ÉTUDE**

**"IMPACTS DU NOUVEAU CADRE
RÉGLEMENTAIRE DE MISE EN ŒUVRE DE
L'ALTERNANCE INTÉGRATIVE POUR LES
FORMATIONS DU TRAVAIL SOCIAL DE NIVEAU III"**

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ORGANISATION D'UNE JOURNEE PORTANT SUR LE NOUVEAU CADRE LEGISLATIF ET LA RESTITUTION DE L'ETUDE.....	3
FOCUS-GROUPES SUR L'IMPACT DE LA GRATIFICATION	5
L'ACCUEIL DE STAGIAIRES DU POINT DE VUE DES SITES QUALIFIANTS	6
POINT DE VUE DES ETUDIANTS ET DES FORMATEURS	8
1/ UN CONTEXTE DIFFICILE POUR LA RECHERCHE DE STAGES	8
2/ AU SEIN DU CENTRE DE FORMATION : QUEL ACCOMPAGNEMENT ? QUELLES STRATEGIES DE CONTOURNEMENT ?	10
<i>Selon les formations, l'accompagnement varie... mais semble toujours trop « light » pour les étudiants ..</i>	<i>10</i>
<i>Stratégies de contournement mises en place.....</i>	<i>13</i>
<i>Points négatifs... et positifs du séquençage.....</i>	<i>14</i>
<i>Questionnements autour de ces stratégies de contournement</i>	<i>15</i>
3/ AU SEIN DES SITES QUALIFIANTS : QUELLE SELECTION DES STAGIAIRES ? QUELLE PLACE LAISSEE AU STAGIAIRE SELON QU'IL EST GRATIFIE OU NON ?	17
<i>Question de la sélection par les sites qualifiants, voire parfois le centre de formation</i>	<i>17</i>
<i>Une sélection par les sites qualifiants parfois très mystérieuse, avec peu de questions sur le projet</i>	<i>18</i>
<i>Place du stagiaire gratifié au sein du site qualifiant : étudiant ou salarié ?.....</i>	<i>19</i>
4/ IMPACTS SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ETUDIANTS	21
<i>Pas toujours d'adéquation entre les stages obtenus et le projet professionnel des étudiants.....</i>	<i>21</i>
<i>Le projet de stage : un travail difficile à confronter à la réalité</i>	<i>23</i>
<i>Impacts sur la formation théorique.....</i>	<i>24</i>
5/ IMPACTS SUR LES CONDITIONS DE VIE DES ETUDIANTS	24
<i>Vie personnelle : santé, bien-être, finances.....</i>	<i>24</i>
<i>Au sein des promotions : solidarité ou conflit ?.....</i>	<i>25</i>
6/ IMPACTS POUR LES FORMATEURS (DIFFICULTES RENCONTREES).....	27
7/ PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS	27
<i>Au niveau micro (interne au centre de formation)</i>	<i>27</i>
<i>En lien avec les sites qualifiants.....</i>	<i>28</i>
<i>Au niveau macro (politique globale)</i>	<i>29</i>
CONCLUSION	31

ORGANISATION D'UNE JOURNEE PORTANT SUR LE NOUVEAU CADRE LEGISLATIF ET LA RESTITUTION DE L'ETUDE

Le 8 février 2019, le PREFAS a organisé une journée à l'attention des sites qualifiants accueillant des stagiaires en formation de niveau III/II¹. Le programme était le suivant :

- 10h-12h : Présentation de la réingénierie des diplômes de niveau III passant au niveau II (DEASS, DEEJE, DEES et DEETS) proposés par l'APRADIS.
 - Présentation globale par Marie-Véronique Labasque, directrice-adjointe à l'APRADIS en charge des formations diplômantes.
 - Présentation des spécificités par formation par Adeline Pruvot (ASS), Agnès Bauerlin (EJE), Francine Thourillon (ES), Christophe Julien (ETS).
 - Questions/réponses avec les professionnels des sites qualifiants présents.
- 12h-14h : Buffet partagé.
- 14h-16h : Restitution des principaux résultats d'une étude menée par des organismes de formation de l'ex Nord-Pas-de-Calais, intitulée « *Impact du nouveau cadre réglementaire de mise en œuvre de l'alternance intégrative pour les formations du travail social de niveau III* ».
 - Par Francis Gosset, directeur de l'AFERTES, Pascaline DEHAYE, co-pilote du PREFAS HdF et Nicolas SAENEN de la DRJSCS.
 - Échanges avec la salle.
- 16h-17h : Focus-groupes sur l'impact de la gratification des stages à l'aune de la réalité picarde, du point de vue des sites qualifiants et des étudiants. Un troisième focus-groupe avec des formateurs a été organisé ultérieurement.

La matinée s'adressait prioritairement aux professionnels des sites qualifiants. 74 professionnels ont assisté à la journée, essentiellement des assistants de service sociaux (19), des éducateurs de jeunes enfants (15) et des éducateurs spécialisés (13), mais également des chefs de service (7), des directeurs ou directeurs-adjoints (5) et des représentants des divers métiers du travail social.

Après une présentation de la réforme de la formation professionnelle de septembre 2018, celle de la réingénierie des diplômes en travail social a principalement porté sur les changements en prenant 5 portes d'entrée :

- L'admission. « Ce qui change : les conditions d'admission et Parcoursup ».
- Le changement de niveau. « Ce qui change : les diplômes d'État gradés, l'accréditation, la place de l'Université ».
- La formation théorique. « Ce qui change : le socle commun, la constitution des domaines de formation (connaissances théoriques, méthodologie de l'intervention professionnelle, positionnement professionnel, initiation à la méthode de recherche) ».

¹ Désormais nommées formations de niveau 6, conformément à l'arrêté du 8 janvier 2019 et au décret 2019-14 du 8 janvier 2019.

- La formation pratique. « Ce qui change : le vocabulaire, la particularité des étudiants en emploi ».
- Les certifications. « Ce qui change : 7 certifications sur 8 organisées par le centre de formation ».

Un formateur de chacune des 4 formations dispensées à l'APRADIS (ASS, EJE, ES, ETS) est ensuite intervenu afin de préciser les spécificités relatives à chaque diplôme et formation. Les échanges avec les professionnels ont été nombreux et riches.

Durant l'après-midi, des étudiants et des formateurs se sont joints à l'assemblée, afin d'assister à la restitution de l'étude menée dans l'ex-région Nord-Pas-de-Calais et intitulée « *Impact du nouveau cadre réglementaire de mise en œuvre de l'alternance intégrative pour les formations du travail social de niveau III* ».

FOCUS-GROUPES SUR L'IMPACT DE LA GRATIFICATION

Les résultats de cette étude ont servi de base à une réflexion en sous-groupes. Afin de respecter la méthodologie utilisée par les collègues des centres de formation du Nord-Pas-de-Calais, trois focus-groupes ont été organisés avec des publics différents. L'objectif était d'identifier les problématiques en lien avec la gratification des stages dans l'ex-région Picardie. Les focus-groupes ont été animés par un chercheur du Département d'Études, de Recherches et d'Observation (DERO) de l'APRADIS.

Dans chacun des groupes, les personnes se sont exprimées sur l'impact de la gratification des stages de leur point de vue et de leur place : professionnels, étudiants ou formateurs.

- ✓ L'impact de la gratification vu par les sites qualifiants : focus-groupe du 8 février 2019.
Animatrice : Marie-Véronique Labasque, responsable du DERO.
Participants : 25 professionnels parmi ceux ayant assisté à la journée.
- ✓ L'impact de la gratification vu par les étudiants : focus-groupe du 8 février 2019.
Animatrice : Juliette Halifax, chargée d'études et de recherches au DERO.
Participants : 11 étudiants, dont 4 assistants de service sociaux, 4 éducatrices de jeunes enfants et 3 éducateurs spécialisés.
- ✓ L'impact de la gratification vu par les formateurs : focus-groupe du 18 juillet 2019.
Animatrice : Juliette Halifax, chargée d'études et de recherches au DERO.
Participants : 5 formateurs, dont 2 représentants de la formation des assistants de service sociaux, 2 de la formation des éducateurs de jeunes enfants et 1 de la formation des éducateurs spécialisés.

L'ACCUEIL DE STAGIAIRES DU POINT DE VUE DES SITES

QUALIFIANTS

Le nouveau contexte législatif n'a pas été sans effet sur le contenu des focus-groupe, notamment dans celui constitué par des professionnels des sites qualifiants. En effet, dans ce groupe, les échanges ont été complètement embolisés par les inquiétudes des professionnels sur la réforme des diplômés en travail social.

Cependant, comme lors de l'étude réalisée auprès des sites qualifiants des départements du Nord et du Pas-de-Calais, les éléments suivants ont été mis en avant par les professionnels :

- Les modalités et outils d'accompagnement du stagiaire, avec :
 - o une entrée progressive dans les apprentissages,
 - o des temps de rencontre formalisés,
 - o la mise à disposition d'outils spécifiques (livret d'accueil du stagiaire, pochette stagiaire, charte du stagiaire, droits et devoirs des étudiants et sites qualifiants, carnet de stage, etc.)
- Le fonctionnement même des sites qualifiant, entraînant parfois :
 - o un isolement des professionnels,
 - o le manque de portage institutionnel.
- Une transformation des logiques d'accueil et d'accompagnement, avec :
 - o une gestion renouvelée des demandes de stage : structuration, coordination et vérification de la faisabilité du projet d'accueil ; anticipation nécessaire ; travail en collaboration avec les organismes de formation,
 - o de nouveaux critères de sélection : procédure de recrutement ; enjeu pour une embauche ; choix stratégiques,
 - o des attentes et exigences à l'égard du stagiaire gratifié,
 - o l'émergence de nouvelles questions : sens du projet de stage ; conséquences pour les publics ; craintes pour la professionnalisation.

Or, dans l'élargissement de cette étude aux territoires de l'ex-région Picardie, ces questions n'ont pas fait l'objet de débats particuliers de la part des professionnels ayant participé au focus-groupe. Les propos de ces derniers étaient focalisés sur l'actualité législative pré-citée, à savoir la réforme des diplômés. Finalement, leurs questionnements ont porté sur un seul point mis en avant dans l'étude réalisées dans l'ex-région Nord-Pas-de-Calais, à savoir :

- La notion de « référent professionnel » : reconnaissance et validation d'une pratique professionnelle.

Ainsi, si « la notion de site qualifiant induit la responsabilité et l'implication que l'organisme d'accueil peut prendre dans la formation des étudiants en travail social, en facilitant et favorisant

l'investissement de ses professionnels dans l'accueil des stagiaires »², comment favoriser cet investissement quand les professionnels se retrouvent à encadrer des étudiants qui auront un niveau de diplôme supérieur au leur ? Bien que la loi ne spécifie rien sur le niveau de diplôme des référents professionnels, ceux-ci s'interrogent sur leur place, leur statut.

² Circulaire DGAS/4 n°2005-249 du 27 mai 2005 relative aux modalités de la formation préparatoire au DEASS et à l'organisation des épreuves de certification.

POINT DE VUE DES ETUDIANTS ET DES FORMATEURS

1/ Un contexte difficile pour la recherche de stages

L'un des premiers constats, pour les formateurs étant dans le métier depuis plusieurs années, est la raréfaction des propositions de stages, en lien notamment avec la législation relative à la gratification.

« Il y avait déjà la gratification des stages dans le milieu privé associatif, ce qui était nouveau, c'était la gratification de l'ensemble des offres de stage et donc le secteur public qui se voyait dans l'obligation de gratifier les stages de plus de 8 semaines. Sauf qu'en parallèle de cette arrivée, on a vu décroître les offres de stage de l'associatif. Je ne sais pas si pour vous c'est pareil, mais en tout cas, nous on se bagarre beaucoup avec les ES sur ces terrains un peu spécialisés. Et puis, très clairement, des associations en difficulté financière avec des CPOM, des regroupements, et qui taillaient les budgets à la serpe, ce qui fait qu'on arrivait aussi dans ce moment-là. Donc on a vu se raréfier les offres de stage du secteur associatif et les terrains publics, quelques-uns ont joué le jeu, mais pas de manière suffisante pour venir répondre à l'ensemble des besoins de stage. » (Cadre pédagogique)

« Nous on en a quand même bavé à ce niveau-là, sur les petites associations, petites crèches qui font tout, ils ne sont pas du tout... Sur les institutions spécialisées, ARS, etc., ils ont quand même débloqué des fonds alors que sur les petites associations des EAJE il n'y a rien eu. » (Cadre pédagogique)

Sans parler de raréfaction, car ils n'ont pas le recul nécessaire, les étudiants observent également qu'il est difficile de trouver un stage, même non gratifié. Ils mettent en place des stratégies afin de ne pas s'épuiser sur des territoires ou dans des domaines où la recherche serait trop complexe.

« Notre premier stage, c'est un stage juste d'observation, on n'a que 6 semaines à effectuer, donc on est non gratifié, mais il y a quand même quelques personnes qui ont eu du mal à trouver. » (Stagiaire)

« On peut établir des stratégies. Franchement, moi, un stage sur Amiens déjà c'est mort. Je ne prends pas de stage sur Amiens. Je ne cherche même pas. Je préfère faire une demi-heure de route... » (Stagiaire)

Les difficultés sont moindres pour seulement deux types de public : les hommes, qui sont peu nombreux dans certaines formations (notamment ASS et EJE) et les petites promotions.

« Il faut le dire aussi, mais je pense que pour les mecs c'est dix fois plus facile de trouver un stage. » (Stagiaire homme) « Nous, on a que très peu de mecs en ASS, et bien ils n'ont pas de soucis pour les trouver. » (Stagiaire femme) « Moi, franchement, je crois que sur mes trois stages c'est un CV, un entretien et boum, stage à chaque fois. Je ne le justifie pas, je n'ai pas de compétences en plus, etc. Par contre, là sur mon stage long, mon entretien, l'éduc. elle m'avait pas rencontré, rien, mais juste je

suis un mec, donc la place en IME, ce que je vais pouvoir renvoyer aux gamins, etc. en tant qu'éduc., c'est hyper intéressant, donc bim, stage. » (Stagiaire homme) « Et puis ils en ont besoin, pour pouvoir contenir les gamins qui peuvent être violents, etc. » (Stagiaire femme) « Même moi, le stagiaire qui va suivre dans ma structure, c'était un homme, donc c'était original, toute l'équipe était contente, alors qu'il n'y en a pas besoin. Il n'y a pas particulièrement besoin que ce soit un homme ou une femme. » (Stagiaire femme)

« Là on n'est pas beaucoup et on en a plein qui sont pas forcément d'Amiens, donc du coup ça va pour trouver des stages. On est que 20 dans la promo et il y en a au moins la moitié qui sont de l'extérieur. Donc du coup, déjà rien que ça, ça libère aussi... » (Stagiaire)

Par ailleurs, ces dernières années, plusieurs diplômes se sont ouverts ou élargis à l'apprentissage, ce qui est venu complexifier les choses, d'une part car d'anciens terrains de stage se positionnent aujourd'hui sur des contrats d'apprentissage et, d'autre part, car l'intégration d'apprentis est venue chambouler le planning des formations, en raccourcissant notamment le temps laissé à la recherche de stages. Dans le même ordre d'idées, l'intégration de la sélection à Parcoursup est aussi venue modifier le calendrier des formations.

« Il faut aussi savoir qu'il y a l'apprentissage qui est arrivé entre-temps. Donc il y a des associations qui prenaient des stagiaires gratifiés, qui ont évoluées vers des apprentis. On voit bien que l'apprentissage répond de façon très juste à l'alternance intégrative. Franchement. Je trouve que les maîtres d'apprentissage sont souvent vraiment impliqués, qu'ils ont vraiment conscience que les gens sont en formation et qu'ils ne peuvent pas tout faire et souvent ils font un peu le bouclier pour que l'équipe ne demande pas plus à l'apprenti parce qu'il n'en est que là. Globalement, je trouve que les maîtres d'apprentissage que j'ai eus, ils sont chouettes. Ça marche bien en fait dans l'apprentissage, ça marche bien. » (Cadre pédagogique)

Une étudiante note par ailleurs que, pour accueillir des stagiaires, les structures doivent se doter de moyens afin notamment de former leurs salariés ou agents à l'accueil de stagiaires. D'après elle, c'est une mission complexe qui se doit d'être accompagnée.

« C'est au bon vouloir des professionnels. Au CHU, par exemple, j'étais étonnée de rencontrer 30 assistantes sociales dans une seule et même structure. On n'était que 2 stagiaires parce qu'il y a des professionnels qui ne se sentaient pas d'accueillir des gens parce qu'ils n'étaient pas bien personnellement, qui ne voulaient pas parce qu'elles se sentaient stressées déjà par leurs propres missions. Il y a beaucoup de bon vouloir. Il y a des structures où ils ont les moyens d'accueillir mais ils ne nous accueillent pas parce que... par manque de formation, appréhension, je ne sais pas. Après, moi je trouve que c'est une grosse responsabilité. » (Stagiaire)

Ce contexte général rend la recherche des stages très complexe, les difficultés semblent plurifactorielles.

« Tout ça fait que, pour moi, la gratification n'a fait qu'amplifier des choses qui étaient déjà présentes, voire finit par mettre vraiment à mal le déroulement de la formation. » (Cadre pédagogique)

2/ Au sein du centre de formation : Quel accompagnement ? Quelles stratégies de contournement ?

Selon les formations, l'accompagnement varie... mais semble toujours trop « light » pour les étudiants

Dans l'une des trois formations représentées au sein des focus-groupes formateurs et étudiants, les cadres pédagogiques interviennent en amont des démarches de stage, en centralisant les offres potentielles des sites qualifiants. « *On ne les laisse pas justement se débrouiller tout seuls parce qu'on veut justement maîtriser un peu les choses, d'une part, et puis parce que, d'autre part, ils sont moins.* » Cette « régulation » en amont évite également que les sites qualifiants soient submergés par des demandes de stage. Le fonctionnement est le suivant :

« La façon dont on procède pour la recherche de stage, c'est qu'au mois de mai on envoie ce qu'on appelle un "courrier d'offre de stage" à tous les terrains qu'on a identifiés comme potentiellement possibles pour faire un stage. On leur fait un courrier, on leur joint le tableau avec les départs de mise en stage chronologiquement dans l'année, on indique les objectifs du stage, les travaux à faire et ensuite on leur demande de nous renvoyer un talon-réponse avec quels seraient les stages pour lesquels vous accepteriez d'accueillir un étudiant. On précise évidemment la gratification dans le courrier. Et puis, en fonction de ça, on tient un tableau qu'on remet à jour d'année en année, où on a les réponses des gens qui disent sur quel stage ils peuvent se positionner, si c'est gratifié ou pas. » (Cadre pédagogique)

« Nous on a le top départ pour chercher, mais on n'a pas le droit de chercher avant la date donnée, parce qu'il faut qu'elles voient avant avec leurs partenaires. [...] En fait, le truc, c'est qu'ils ont une liste de "qui prend, qui ne prend pas". Par exemple, pour le stage de 28 semaines, ils savaient qui gratifiait et qui ne gratifiait pas. Donc, en gros "ceux qui sont gratifiés, levez la main ; ben voilà, il y a tel stage. » (Stagiaire)

« On essaye d'expliquer aux étudiants qu'on a un réseau, que la formation elle se pense aussi avec des professionnels et que donc on a déjà contacté notre réseau et qu'on ne veut pas qu'ils se rendent chez les potentiels terrains de stage sans s'être assurés avant qu'on n'ait pas une réponse négative. Si les gens nous ont dit : "non, on ne prend pas de stagiaire cette année", qu'il n'y ait pas 20 stagiaires qui viennent sonner à la porte chez eux parce qu'autrement ça les agace et on les perd un peu dans notre réseau après. Et nous, ça nous permet de réguler. Donc on a beaucoup de séances de régulation en collectif pour voir qui y va. Justement, on fait tout ce travail entre eux pour éviter un petit peu que ça tourne vinaigre. » (Cadre pédagogique)

Ce fonctionnement est mis en place sur la région élargie, avec des contacts dans les départements limitrophes. Ceux qui cherchent dans une autre région « *se débrouillent, sont plus indépendants, mais on les accompagne comme les autres* ».

Dans les deux autres formations, le fonctionnement est relativement similaire. Dans un premier temps, les cadres pédagogiques orientent les étudiants en amont de leurs recherches. Une formation

a, par exemple, mis en place un répertoire des lieux de stage (que les étudiants estiment ne pas être tenu à jour), tandis que dans l'autre formation, les étudiants ont construit eux-mêmes ce répertoire car il n'existait pas.

« On a créé un répertoire "sites qualifiants" qu'on essaye de tenir à jour pour qu'ils sachent où démarcher, etc. On leur distribue tous les ans aux étudiants. Après, on a des conventions avec certaines institutions. Et puis après, le discours qu'on leur donne c'est : "vous démarchez, vous faites le démarchage vous-mêmes et puis vous revenez vers nous s'il y a besoin d'un soutien". » (Cadre pédagogique)

« Nous on a un répertoire en fait des structures qui sont susceptibles d'accueillir, sachant que déjà le répertoire n'est pas à jour parce que les numéros ne sont plus les bons. » (Stagiaire)

« Au début, ils essayent de se débrouiller tout seuls. Il y en a il faut les trainer parce qu'ils envoient 100 courriers des fois, c'est énorme, devant le stress. Et au bout d'un moment on en discute, on échange. » (Cadre pédagogique)

Certains formateurs laissent les stagiaires mener leurs propres recherches et les accompagnent seulement s'ils rencontrent des difficultés. Cela ne semble pas satisfaire les étudiants qui ont l'air très envieux du fonctionnement de la formation où tous les stages sont centralisés.

« Ce travail de précision, on le mobilise uniquement en fin de parcours parce qu'avant c'est impossible, ils sont trop nombreux. On le fait vraiment en bout de course, quand il reste un certain nombre d'étudiants sur le carreau qui sont hyper angoissés. Et là, on reprend, on essaye de réguler un petit peu comme ça. Mais il y a cet effet-là, de saturation aussi effectivement des sites qualifiants qui ont autre chose aussi à penser que ça et qui, par moments, en arrivent à filtrer les étudiants, voire les formateurs, parce que c'est trop. » (Cadre pédagogique)

« Je trouve ça assez particulier d'observer à quel point les équipes pédagogiques, en fonction des formations, vont réagir. Je trouve que vous, elles se mêlent beaucoup de tout ça, alors que nous ils nous disent juste "nous on veut que vous soyez gratifié", ils nous donnent aucune piste. Eux, c'est "gratifié, tu cherches jusqu'au dernier moment". » (Stagiaire)

« C'est vrai qu'au final, votre méthode [la 1^{ère} présentée page ci-contre] elle paraît drastique en fait, parce que ça fait très sectaire : gratifiable / non gratifiable, mais en même temps ça tourne et vous avez vos stages. Vous avez quand même un droit de regard dans le sens où vous pouvez choisir, mais dans votre catégorie gratifiable / non gratifiable. » « On n'a pas vraiment le choix, enfin moi j'ai pas eu vraiment le choix, je suis arrivée là où ils prenaient. [...] On ne fait pas les difficiles non plus. » (Échange entre stagiaires)

Différents types d'accompagnement sont mis en place : des formations spécifiques sur la recherche de stage, des temps dédiés à la recherche sur le terrain ou encore l'activation de leur réseau par les formateurs, dont le réseau des anciens diplômés qui, selon l'ensemble des personnes interrogées, fonctionne bien.

« On a aussi intégré dans le nouveau référentiel quelques séances autour de : "Comment faire un CV, une lettre de motivation ?" parce que c'étaient des prérequis qui n'étaient pas du tout là. Et puis on a intégré aussi des temps où ils peuvent sortir d'ici pour aller démarcher directement auprès des institutions. Le fait de se présenter, c'est plutôt pas mal. Ils sont en formation, c'est de la communication professionnelle en travail social. C'est dans un module communication. » (Cadre pédagogique)

« Nous on a des suivis de parcours formation qui s'intitulent "recherche de stage". Certains en cherchent alors que d'autres sont autorisés à sortir pour aller se présenter sur un lieu où ils ont déjà avancé. » (Cadre pédagogique)

« Moi personnellement, j'essaye de faire appel à mes réseaux. Au bout d'un moment on appelle, la semaine d'avant ça commence à être chaud, on essaye d'activer le réseau. » (Cadre pédagogique)

« Au départ, on arrivait avec notre réseau professionnel et maintenant c'est le réseau des étudiants qu'on a qualifiés ici et ça par contre ça marche bien. » « Ça marche, mais ce n'est pas forcément eux qui décident. » « Souvent, ça marche pour des non gratifiés. » « Et puis on a des étudiants qui sont chefs de service, donc ça marche d'autant plus. » (Échange entre cadres pédagogiques)

Si les étudiants concèdent que si *« il y a des grosses difficultés, il y a aussi des étudiants qui tardent pour se lancer dans les recherches »*, ils estiment également qu'ils ne sont pas préparés, en début de formation, aux difficultés liées à la recherche de stage. D'une part, *« en 1^{ère} année, on ne s'attend pas forcément à ça »*, les étudiants ne prenant pas la mesure de la complexité des démarches et pouvant se laisser dépasser. D'autre part, les années suivantes, ils savent que les obstacles vont être importants et il est difficile pour eux de se remobiliser dans une recherche de stage. Par ailleurs, une autre difficulté est la confrontation au regard des autres lorsqu'ils ne parviennent pas à trouver de stage, lors des regroupements notamment.

« On ne demande pas grand-chose, on demande juste peut-être un peu plus de pistes, parce que des fois on n'a pas forcément des contacts. Bon, maintenant on en a de plus en plus parce voilà... mais au départ on n'a pas de contact, on n'a rien. Les gens ils n'ont jamais été dans le milieu associatif donc ils n'ont aucun contact qui pourrait les aider. Enfin... Et je me souviens, au premier stage, la recherche de stage 1 c'était vraiment l'apocalypse quoi. On arrive et on dit "mais on ne trouve rien"... Plein de gens étaient bercés on va dire par de douces illusions, comme quoi ça ne serait pas trop compliqué de trouver, etc. et en fait plein de gens se sont pris des murs, mais littéralement des murs parce qu'ils ne s'attendaient pas du tout à ça. » « Oui, il faudrait nous préparer psychologiquement. » (Échange entre stagiaires)

« Moi, ce qui a été le pire, ça a été le premier regroupement sans stage. Quand tout le monde revient de son stage, quand tout le monde parle de stage et que toi t'es là... Je devais commencer le 8 janvier, j'ai commencé le 12 février, je crois. » (Stagiaire)

Stratégies de contournement mises en place

Sur le territoire de l'ex-Picardie, deux principales stratégies de contournement de la gratification sont utilisées : l'inscription à Pôle Emploi et le séquençage des stages. En revanche, d'autres stratégies qui avaient été observées dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais ne semblent pas être pratiquées dans les départements de l'Aisne, l'Oise et la Somme, à savoir le service civique ou la signature d'une attestation de renonciation à la gratification. En revanche, sans qu'il semble avoir été mis en place, le partage de la gratification entre plusieurs stagiaires a déjà été envisagé par des étudiants.

« Service civique, déjà c'est pas un stage, c'est rémunéré par l'État et c'est non renouvelable, et je ne peux pas arriver et demander un service civique, par exemple, sur un stage qui doit durer 17 semaines. C'est des missions en fait le service civique. »
« Ça n'a absolument rien à voir avec la formation, pour moi. » « C'est encore une stratégie de contournement. » « La base du service civique, normalement, c'est sur la base du volontariat, et donc on attend du candidat volontaire qu'il n'ait pas de compétences particulières, donc ça va complètement à l'encontre des stages. C'est le choc. » (Échange entre stagiaires)

« On n'a jamais été dans cette histoire de : "il suffit que l'étudiant fasse une attestation pour ne pas être gratifié". Nous on n'a jamais poussé là-dedans. » (Cadre pédagogique)

« Ce qu'on leur dit c'est que ce n'est pas possible de dire : "Je veux être payé moins que le SMIC, je vous fais une attestation", ça ce n'est pas possible, donc ce n'est pas plus possible de dire : "Je ne veux pas avoir de gratification." » « C'est illégal ça. Si jamais l'employeur il fait ça et si le stagiaire attaque aux Prudhommes, il est sûr de gagner. C'est illégal. Tandis que l'inscription Pôle Emploi, c'est légal. » « Quand je suis arrivée, on sentait que les terrains avaient cette pratique-là, sauf que progressivement les terrains se sont aussi aguerris. » (Échange entre cadres pédagogiques)

Selon les formations, l'inscription à Pôle Emploi est envisagée mais cela peut freiner les étudiants à accéder à certains terrains de stage. Pour un autre diplôme, l'inscription à Pôle Emploi n'est pas incompatible avec l'obtention d'une gratification.

« J'ai l'impression qu'en fait les formatrices elles nous poussent à ne pas être gratifiables, à s'inscrire au Pôle Emploi. » (Stagiaire)

« En fait, c'est ceux qui ont joué le jeu de l'inscription au Pôle Emploi qui se retrouvent lésés alors que des fois ils ont envie d'aller en plus sur ce terrain-là. » (Cadre pédagogique)

« Il y a quand même un truc fou : il y en a qui sont chez Pôle Emploi, donc non gratifiables, et qui sont gratifiés. » « Nous, on n'a pas le droit de faire ça, on doit laisser la place aux personnes gratifiées. » « On a demandé à nos formateurs et c'est légal en fait. Nous, ils nous ont dit "si vous voulez être chez Pôle Emploi et postuler... enfin être en stage dans un stage gratifié, vous avez le droit". En fait, Pôle Emploi, il va juste pas obliger la gratification. » (Échange entre stagiaires)

Le séquençage des stages est également fortement mis en avant comme moyen d'« éviter la gratification ». En effet, la quasi-totalité des territoires et des formations recourent à cette pratique. Si certains cadres pédagogiques ont choisi de ne pas autoriser les étudiants à séquencer leurs stages, afin de ne pas impacter la formation pratique, d'autres y recourent, faute d'autres solutions.

« Et encore, nous ça ne fait que quelques années seulement où on peut séquencer nos stages. Avant, on ne pouvait même pas, donc c'était gratification obligatoire. » (Stagiaire)

« Nous c'est réhilitoire, tu ne peux pas. » (Stagiaire)

« Nous on a été beaucoup à être séquencés. » (Stagiaire)

Points négatifs... et positifs du séquençage

Même si des stages séquencés doivent rester sur la même thématique (ou un même territoire), leur durée plus courte ne permet pas toujours aux stagiaires de bien appréhender le contexte du site qualifiant, son mode de fonctionnement, etc. Par ailleurs, les missions confiées aux étudiants ne sont pas les mêmes dans un stage long et dans un stage court, ce qui peut créer des disparités au sein d'une même promotion. Ainsi, étudiants comme formateurs s'accordent pour dire que, au niveau pédagogique, le séquençage des stages n'est pas forcément une bonne solution.

« Raccourcir les semaines de stage, ça ne présente pas forcément un intérêt pédagogique. Je pense le contraire. Je pense que 8 semaines c'est court et pour se positionner professionnellement, plus le stage est long, plus ça facilite quand même l'élaboration du dossier. » (Cadre pédagogique)

« Donc deux lieux de stage différents, donc tout ce temps d'immersion, d'adaptation, d'apprivoisement, etc., du contexte dans lequel ils sont, il est à faire une première fois pour faire un type de travaux et une deuxième fois pour faire le reste des travaux, alors même qu'il y a des travaux qui nécessitent d'être là au long court. Et c'est évident que les étudiants qui restent 16 semaines sont bien plus confortablement installés pour faire ce qu'ils ont à faire que ceux qui sont obligés de repartir ailleurs. Donc c'est vrai que ça fait une grande disparité entre les étudiants. Financière et même pédagogique. » (Cadre pédagogique)

Étudiants et formateurs s'accordent également pour trouver au moins un point positif aux stages séquencés : ceux-ci permettent de multiplier les expériences au cours de la formation et d'accéder à davantage de sites qualifiants.

« Le seul impact positif, si on peut dire, c'est que durant les 3 années on est amenés à faire 3 stages, un par an, et que du coup on peut découvrir d'autres structures, d'autres cadres institutionnels, d'autres façons de travailler. Sur des temps assez courts, mais je trouve ça intéressant aussi de découvrir de nouvelles choses, de nouvelles façons de travailler. C'est intéressant sur ça. » (Stagiaire)

« C'est vrai que le côté positif c'est qu'on démultiplie les découvertes, mais nous on milite justement pour que le stage ne soit pas juste découvrir. Le stage c'est exercer, c'est prendre part, c'est s'impliquer, c'est vivre effectivement à la fois la question de l'équipe, vivre la rencontre, la relation. Il y a des lieux, par exemple en CAMSP, où si tu

n'y es pas sur une longue période, tu ne fais quasiment rien, c'est-à-dire qu'ils ne te laissent même pas approcher les enfants seul, tu es en observation tout le temps. Alors tu découvres, ce qui n'est pas inintéressant, mais tu ne mets pas en œuvre les fonctions, or c'est quand même ce à quoi la formation pratique doit servir. C'est-à-dire tu dois être confronté, te positionner, pas simplement observer le positionnement des autres. Et donc voilà, ça vient achopper. » (Cadre pédagogique)

Précisons également que, au sein d'une formation où le séquençage est beaucoup mobilisé, celui-ci a permis aux formateurs de repenser l'accompagnement pédagogique et de mettre en place des partenariats entre les différents sites qualifiants qui ont engrangé une certaine dynamique.

« Le séquençage, qu'on a dû généraliser, nous amène à repenser la question de l'accompagnement pédagogique des étudiants différemment parce qu'on est sur des stages longs où ils vont séquençer, du coup ils vont réduire les périodes où ils sont présents. C'est des stages normalement où ils doivent faire l'expérience de l'intervention sociale, donc on suppose être quelque chose qui s'inscrit dans une temporalité, un temps d'accompagnement long... où là, en fait, ils sont sur des temps de stage plus courts, plus compliqués à mettre en place, et dans la manière dont on a pensé l'accompagnement, on a expérimenté un peu des trucs sur le séquençage en réunissant tous les sites qualifiants en même temps, en essayant de garder une continuité dans la progression pédagogique. Ça c'est un peu des trucs qu'on a bidouillés, expérimentés et qui contraignent. » « Pour le coup, c'était un point positif de la chose, c'est qu'on a essayé d'être un peu créatifs dans ce qu'on a essayé de proposer forcés et contraints, et des fois on a trouvé des modèles plutôt pas mal, plutôt intéressants. » (Échange entre cadres pédagogiques)

Questionnements autour de ces stratégies de contournement

Ces différentes stratégies, permettant de contourner l'obligation de gratification, posent de nombreuses questions aux cadres pédagogiques, à la fois légales et éthiques.

Tous parlent de « stratégies de contournement » et il s'agit en effet de trouver des astuces pour contourner la loi... tout en restant dans la légalité : « On essaye de bidouiller dans les clous. » Cependant, les formateurs ne sont pas des juristes et ne sont jamais certains de respecter complètement la loi.

« De la même façon, on a pris des orientations sur le séquençage en interprétant la loi. Alors on dit qu'on contourne la loi. Alors non, parce que c'est la loi elle-même qui se contourne elle-même. Nous, on applique stricto-sensu la loi, mais est-ce qu'on l'interprète bien ? Par exemple, on nous dit : "On déclenche la gratification à partir de 8 semaines par année d'enseignement". C'est quoi une année d'enseignement ? On n'en sait rien, on ne préfère pas savoir. [...] Jusqu'à maintenant, les institutions n'ont pas tiqué, même celles qui ont été contrôlées par l'Urssaf, donc je suppose qu'on ne s'est pas fourvoyés. Mais [...] nous on n'est pas juristes et on n'a jamais eu... Donc on se débrouille, j'allais dire on bidouille, on essaye de bidouiller dans les clous. » (Cadre pédagogique)

La nouvelle réforme législative ne semble pas être venue clarifier les choses sur cette question de la légalité des stratégies mises en place.

« Pour voir un peu le type de difficultés auxquelles on est confrontés, c'est-à-dire qu'on a un texte qui est effectivement opposable devant la loi, devant un tribunal. Donc, ce texte ne précise rien. Après apparaissent des fiches synthétiques éditées par la DRJSCS [DGCS], administration de tutelle et qui concerne aussi le Rectorat, et ces fiches techniques disent des tas de choses supplémentaires que la loi ne dit pas. Ça veut donc dire que, a priori, ça ne fait pas force de loi. » (Cadre pédagogique)

La raréfaction des stages et des gratifications confronte également les formateurs à des questions de positionnement professionnel qui peuvent se rapprocher de questions éthiques. Ceux-ci s'interrogent, entre autres, sur la pertinence des orientations qu'ils proposent aux étudiants ou encore sur les inégalités que leur accompagnement peut entraîner au sein d'une promotion. Formateurs comme étudiants se demandent jusqu'où ils peuvent aller pour obtenir un stage. Faut-il avoir un stage à "tout prix", au risque de mettre à mal sa formation ?

« Moi j'ai un autre problème, c'est presque un problème éthique, c'est-à-dire qu'effectivement ils débauchent de l'énergie pour contourner la loi, très clairement. Moi j'ai passé beaucoup de temps à essayer de la contourner, à accompagner des étudiants à essayer de la contourner parce que clairement ils nous demandent de le faire parce qu'ils ont des projets de stage et qu'ils souhaitent aller à certains endroits, des endroits qui ne gratifient pas et qui ne gratifieront jamais. [Suite à la raréfaction des offres de stage,] on a déployé toute une énergie pour contourner la loi, le séquençage faisait partie de ça, la fameuse inscription à Pôle Emploi qui m'a moi toujours mise dans une insécurité, très clairement, parce que je ne sais pas si je conseille bien. C'est un détournement vraiment honteux, moi je trouve, parce qu'ils ne touchent rien, ils ne sont pas indemnisés, ils sont juste inscrits. Et donc on se retrouve à réguler des stages où on donne priorité parce que nous notre objectif c'est qu'ils partent tous en stage, donc ceux qui sont inscrits Pôle Emploi ne sont pas prioritaires sur les stages gratifiés, même si c'est leur projet de stage. On en est là. Et donc deviennent prioritaires sur les stages gratifiés ceux qui ne sont pas inscrits au Pôle Emploi, ceux qu'on appelle les gratifiables. Et donc eux deviennent prioritaires sur les stages alors même que le copain d'à côté qui n'a pas un sou de plus, lui ne l'est pas. Et donc on se retrouve à réguler des situations... » (Cadre pédagogique)

« (...) Donc ça crée des tensions terribles dans les promos. Ce n'était déjà pas facile, mais la gratification est venue, moi je trouve, complexifier notre rôle et notre positionnement parce qu'on se retrouve à prôner des positionnements fous et puis à décider qui va avoir de l'argent et qui n'en aura pas. » (Cadre pédagogique)

3/ Au sein des sites qualifiants : Quelle sélection des stagiaires ? Quelle place laissée au stagiaire selon qu'il est gratifié ou non ?

Question de la sélection par les sites qualifiants, voire parfois le centre de formation

Les sites qualifiants reçoivent des dizaines, voire des centaines, de candidatures chaque année et ne sont pas en capacité d'apporter une réponse à chaque étudiant, ce que ces derniers soulignent à de nombreuses reprises au cours du focus-groupe. Afin de pallier cette difficulté, certaines institutions centralisent leurs offres de stage au niveau du centre de formation et ne sont donc pas confrontées à un afflux de candidatures. Ces institutions définissent en amont le nombre de stagiaires pouvant être accueillis, et notamment le nombre de stagiaires gratifiés. Certaines ont une politique très restrictive envers les stagiaires, c'est-à-dire qu'ils ne prennent pas plus de stagiaires que le quota qu'ils ont défini : « *Ils ont fléché un budget en décidant qu'ils gratifiaient, sortis de là, ils n'accueillent pas de non gratifiables* ». D'autres structures sont davantage ouvertes, comme cette institution qui « *a un budget, mais ils accueillent aussi des non gratifiables* ».

La politique du fléchage des stages a également été choisie par l'une des formations faisant partie de l'étude. Ainsi, pour ne pas que les lieux de stage soient sur-sollicités, les cadres pédagogiques adressent leurs besoins de stage à l'ensemble des sites qualifiants, en amont de la formation, puis centralisent les propositions d'accueil en distinguant les stages gratifiables des stages non rémunérés. Suite à ce travail en amont avec les partenaires, les formateurs présentent les possibilités de stage aux étudiants.

*« C'est les partenaires aussi qui demandent ça parce que eux, ils n'ont pas envie de recevoir 20 appels pour leur dire "est-ce que vous prenez des stagiaires ?" »
(Stagiaire)*

Généralement, la décision portant sur le stagiaire à accueillir relève le plus souvent du site qualifiant. Cependant, dans certains cas, il est nécessaire que le centre de formation intervienne et soit amené à opérer un choix entre plusieurs stagiaires, ce qui met les formateurs dans une situation délicate. Cependant, certains lieux de stage considèrent également que choisir les mettrait dans une situation délicate.

« Quand un établissement a plusieurs demandes, nous on ne s'immisce pas dans le choix du stagiaire. C'est les structures qui choisissent. Un peu comme une embauche. » (Cadre pédagogique)

« Il y en a, ça leur fait perdre trop de temps de recevoir 3 candidats. [Ça] complexifie le rôle des gens qui les prennent en stage, ça les met dans une situation de sélection qui n'a normalement pas lieu d'être en cours de formation. Il y a des terrains qui nous ont dit : "Mais non, nous on ne veut pas avoir à sélectionner. Ces gens-là sont en formation, on est prêt à accueillir un étudiant en formation, mais nous on ne veut pas avoir à sélectionner qui vient." D'où le tirage au sort. » (Cadre pédagogique)

Comme le montrent les extraits ci-dessus, le tirage au sort est alors la méthode la plus neutre pour résoudre cette difficulté, mais c'est également une méthode qui peut paraître injuste pour les étudiants et qui peut être « traumatisante », dans une certaine mesure, pour les formateurs.

« C'est arrivé une fois, mais je m'en souviens parce que ce n'est pas rien, je trouve, d'en remettre au sort. Enfin, ça produit du vice. Moi, je suis désolée, les droits, les machins, bien sûr que dans l'idée on a tous envie... on connaît la précarité de leurs situations. On est bien conscient de leur précarité et dans l'idée qu'ils puissent être gratifiés pourquoi pas, mais on se retrouve à vivre des choses et à faire des choses qui moi me posent des problèmes éthiques. Parce que moi je suis qui pour dire : "elle mérite plus" ? » (Cadre pédagogique)

Une sélection par les sites qualifiants parfois très mystérieuse, avec peu de questions sur le projet

Pour les étudiants, le processus de sélection mis en place par les sites qualifiants peut paraître mystérieux, voire injuste. Ils ne comprennent pas toujours pourquoi telle personne a obtenu le stage plutôt que telle autre. Par ailleurs, s'ils conçoivent que les sites qualifiants aient du mal à sélectionner parmi des stagiaires aux profils très similaires, ils regrettent qu'on ne les interroge pas davantage, en entretien, sur leurs expériences passées ou sur leur projet professionnel. Ils ont le sentiment que, généralement, la sélection se fait plutôt sur ce que le stagiaire va pouvoir apporter au lieu de stage et non pas sur ce que le lieu de stage pourrait apporter au stagiaire dans le cadre de son projet professionnel.

« Il y a des endroits, on ne sait pas pourquoi, c'est un mystère de la sélection, il y a des gens qui vont arriver à y rentrer et d'autres non. » (Stagiaire)

« Ils reçoivent tellement de demandes... on est tous les mêmes, on a tous les mêmes CV, tous les mêmes lettres de motivation, ben au bout d'un moment, pour faire la sélection ils sont bien obligés de demander : "Qu'est-ce que t'es capable de m'apporter, que ton copain il pourra pas m'apporter ?" » (Stagiaire)

« Ils devraient plutôt demander "quel est ton projet professionnel ?" Là, en 3^{ème} stage, moi je vais clairement l'indiquer sur ma lettre de motivation parce que j'ai vraiment envie de me spécialiser. [...] Ils vont privilégier, je pense, plutôt les personnes qui ont un projet, qui ont des travaux en rapport avec la structure. » (Stagiaire)

Plusieurs formateurs constatent également que la sélection peut, dans certains cas, entraîner de la discrimination qu'il faut alors accompagner. Ils évoquent la question du déterminisme social où, postuler pour un stage, « c'est un peu comme si la sélection se jouait à l'intérieur de la formation ».

« À un moment donné, j'ai réalisé qu'elle était entravée, c'était de la discrimination. Et donc pour finir j'ai dit : "J'intercède en sa faveur, je vais appeler" et c'est comme ça qu'elle a eu ses stages. » (Cadre pédagogique)

« C'est vrai que ça crée un peu, pas systématiquement mais j'ai l'impression quand même qu'il y a cet effet pervers là, ce que tu dis sur la discrimination, nous on l'a observé dans certaines situations. » (Cadre pédagogique)

Place du stagiaire gratifié au sein du site qualifiant : étudiant ou salarié ?

Pour les formateurs, les stagiaires gratifiés sont presque toujours considérés, sur leur lieu de stage, comme des salariés. Ils sont intégrés au planning du week-end, transportent les enfants en voiture, etc. Les étudiants sont quant à eux plus nuancés sur cette question et se sentent parfois considérés comme des employés et parfois comme des stagiaires, indépendamment de leur statut. Il y a en effet des situations très différentes d'un stage à l'autre, mais cela peut dépendre :

➤ de la gratification :

« Soi-disant la loi dit que ce serait pour éviter que des stagiaires soient embauchés à la place de réels emplois, alors que ce n'est pas ce qu'on observe quand même pour une part d'entre eux : parce qu'ils sont gratifiés, ils deviennent davantage perçus comme des salariés que comme des personnes en train de se former. Et donc on attend d'eux à la fois qu'ils aient des compétences pour lesquelles ils sont seulement en train de se former et en même temps on charge un peu la mule parce que vous êtes gratifié finalement, vous êtes d'autant plus corvéable. Et ça on le voit bien quand même. » (Cadre pédagogique)

« Lors de mon premier stage, [ma] collègue me disait que le fait d'être gratifiable, selon elle, apportait une valeur ajoutée entre guillemets, et que du coup les attentes ne pouvaient pas être semblables à un stage non gratifié. C'est-à-dire que le fait que je sois gratifiée, que j'ai une rémunération de mon stage, ça m'amenait à autre chose, c'est un autre statut entre guillemets où il y avait plus d'attente dans ce que je faisais, plus que si je n'étais pas payée de ce stage-là. » (Stagiaire)

« Mon référent, il ne se sentait pas légitime à me demander certaines choses ou à rester plus tard. [...] Il avait du mal à me laisser quelques grosses responsabilités, des choses compliquées à réaliser ou rester plus tard que la normale parce qu'il disait : "ben non, on ne peut pas te payer, donc on ne peut pas te demander de faire ça". Je pense que s'il m'avait payée, il aurait eu moins de scrupules. » (Stagiaire)

➤ du fonctionnement du site qualifiant et/ou du secteur d'emploi :

« Dans le secteur de la petite enfance, on a plus de mal à trouver des stages gratifiés, mais par contre quand ils sont gratifiés, il n'y a pas trop cette confusion. Mais là où on voit la confusion, c'est beaucoup dans les secteurs protection de l'enfance, par exemple. » « Oui, il manque du personnel, donc du coup... » (Échange entre cadres pédagogiques)

« Je suis actuellement en stage gratifié dans un multi-accueil. Moi je ne ressens pas du tout ça, au contraire : je suis très considérée au contraire comme LA stagiaire. Je suis la stagiaire, je n'ai pas le droit de faire comme les employés, même si je suis rémunérée. [...] Dans d'autres stages, je n'étais pas rémunérée, mais pourtant dans ces stages-là je me suis sentie comme une employée, [...]. Donc du coup, ça peut arriver, mais ça arrive des fois aussi même quand on n'est pas gratifiable. » (Stagiaire)

« Personnellement, je n'étais pas gratifiée et je me sentais vraiment comme une employée et non pas comme une stagiaire en fait. Ils avaient de grosses attentes. Dès

le premier jour, ils m'ont dit : "aujourd'hui tu te familiarises avec les dossiers et demain tu remplaces". Mais ce n'est pas une question d'être gratifié ou pas, en fait ils ont des attentes même si t'es pas gratifié, je pense. » (Stagiaire)

« Ça dépend aussi de la taille de la structure. Je pense qu'une gratification dans une petite asso., ça fait tout un truc. Moi j'étais au CHU, je suis passée inaperçue parce que c'est une énorme boîte, j'étais un pion parmi tous les pions, la stagiaire parmi tous les stagiaires, tous les internes. » (Stagiaire)

➤ de l'année du stage et des compétences acquises :

« Le stage là où je suis gratifiée, c'est aussi le stage qui est le plus important dans notre formation, donc forcément ils ont plus d'attentes aussi. Les structures qui nous accueillent ont plus d'attentes parce qu'on a plus de responsabilités, comme c'est notre stage long. Mais [...] je suis stagiaire, ça ils le répètent bien assez souvent, c'est même parfois gênant finalement. » (Stagiaire)

« Mais est-ce que ce ne serait pas légitime, de la part des sites qualifiants, de considérer que nous, en 3^{ème} stage, on a plus de responsabilités ? C'est un stage à responsabilités et du coup, est-ce que ça ne serait pas légitime de leur part de dire "étant donné qu'ils sont gratifiés, on attend ça de leur part" ? Et puis même, c'est noté dans les objectifs. » (Stagiaire)

Cette question de la place du stagiaire au sein du site qualifiant suscite beaucoup de débats dans le groupe des étudiants, un peu également dans celui des formateurs. Tout d'abord parce que les étudiants ne sont pas forcément d'accord entre eux sur le fait que la gratification doive ou non entraîner des attentes différentes de la part des sites qualifiants.

« Je ne suis pas forcément contre ça. C'est vrai que je pars du principe que si on est payé entre guillemets pour ce qu'on fait, effectivement ça doit apporter une autre valeur, il y a peut-être une autre dimension... Mais après, je pense que c'est un équilibre aussi à avoir, parce que même si on est gratifiable et que du coup on peut dire qu'il faut qu'on soit un peu mieux ou que sais-je, on reste quand même apprenant, on reste quand même stagiaire, et on ne touche pas le salaire d'un employé, on parle quand même de 3,75 de l'heure, donc on n'est pas du tout au même niveau que les salariés, donc oui, ça peut avoir une valeur, mais il ne faut pas non plus être dans l'extrême et du coup considérer le stagiaire comme un salarié comme les autres. On reste apprenants, effectivement. » (Stagiaire)

« Moi j'ai énormément de mal avec ça en fait depuis tout à l'heure, parce que j'ai l'impression que si on est gratifiable, on doit fournir autre chose, enfin plus de travail à la structure. Donc de ce fait-là, ça veut dire que demain je ne suis pas gratifiable, je peux arriver en structure et... "ben, vous avez des attentes, mais je ne suis pas gratifiable, donc après tout..." Alors qu'en fait, certes on est sur un site qualifiant, ils ont des attentes envers nous, mais on a aussi des attentes envers eux et c'est notre pratique en fait qui est mise en avant. J'aurais pas été gratifiable, j'aurais fourni les mêmes choses que j'ai fournies. C'est parce que c'est avant tout ma pratique, avec après mes valeurs, mon éthique, etc., qui font que je suis là pour accompagner des personnes. » (Stagiaire)

Aussi parce que, même si les stagiaires restent des apprenants, les étudiants gratifiés n'ont pas la même posture car ils se sentent redevables envers le site qualifiant. Inversement, si les stagiaires sont considérés comme des salariés, ils n'ont pas forcément les droits qui vont avec. Tout ça entraîne des inégalités au sein des lieux de stage, mais également au sein d'une promotion d'étudiants.

*« Je trouve ça du coup un peu injuste parce que nous qui sommes gratifiés par l'établissement, on se sent un peu redevables alors que les personnes qui ne sont pas gratifiables, ils ont normalement les mêmes fonctions que nous, enfin ils sont censés faire les mêmes choses, et du coup eux se sentent moins redevables. Mais moi je me sentais redevable dans mon stage parce que je me suis dit "ils me gratifient, du coup forcément, je leur dois un peu plus de projets, plus d'actions, plus d'implications". »
(Stagiaire)*

« Ça creuse les disparités, beaucoup, entre les étudiants parce qu'ils ne sont pas du tout traités de la même façon. » (Cadre pédagogique)

Au final, toutes ces questions impactent la qualité de la formation reçue sur les sites qualifiants. L'effet pervers du système est que certaines structures peuvent accepter de prendre un stagiaire pour que celui-ci puisse continuer sa formation, sans avoir les compétences en interne pour l'accompagner.

« En étant gratifiée, je me sentais employée là-bas, dans le sens où je travaillais. Je n'étais pas accompagnée, je n'étais pas en situation d'apprenant. » (Stagiaire)

4/ Impacts sur la formation professionnelle des étudiants

Les impacts sur la formation professionnelle des étudiants sont importants, d'une part car ces derniers ne peuvent pas toujours faire leurs stages dans le domaine qu'ils souhaitent, en lien avec leur projet professionnel, mais également car la recherche de stage ne leur permet pas toujours d'être serein pour suivre le reste de leur formation, et notamment réaliser les écrits qui leur sont demandés, que ceux-ci soient en lien avec le stage ou non.

Pas toujours d'adéquation entre les stages obtenus et le projet professionnel des étudiants

Lorsque les étudiants ont un projet professionnel bien défini, ils souhaitent alors effectuer leurs stages dans le domaine qu'ils ont choisi. Cependant, du fait de la gratification, cela n'est pas toujours possible car peu de structures acceptent de gratifier. Ainsi, certains stagiaires déclarent avoir pensé suspendre leur formation pour trouver ultérieurement un stage qui leur convenait mieux. D'autres se résignent à accepter un stage dans un autre domaine, mais ils parlent alors de « griller [leurs] cartes », d'une « remis[e] en question de [leur] projet professionnel ».

*« La gratification n'a pas eu d'impact sur mon statut de stagiaire. Ça a remis en question mon projet professionnel : je suis entrée en formation pour me diriger, pour me spécialiser vers le domaine de l'immigration dans le milieu carcéral. Jusqu'alors, je n'ai pas eu la chance d'entrer en stage dans un établissement comme celui-ci. »
(Stagiaire)*

*« Moi j'ai fait un stage dans un IME, j'ai su 2 jours avant que j'allais l'avoir, parce qu'en fait j'ai tenu et je me suis dit "si je ne l'ai pas, je serai capable d'arrêter". Je me suis vraiment remise en question, je me suis dit j'aurais peut-être fait une pause dans ma formation [si je n'avais pas eu ce stage], parce que c'est ce que je veux faire. »
(Stagiaire)*

Les cadres pédagogiques, de leur côté, ont l'impression qu'ils n'accompagnent plus les stagiaires dans leur projet professionnel – ou très rarement – mais les accompagnent uniquement dans leur recherche de stage, les étudiants pouvant d'eux-mêmes renoncer à leur projet initial.

*« On n'attrape plus du tout la question du stage de la même façon. Avant, on se demandait quel est le projet de l'étudiant et, en fonction de ce projet, on allait l'orienter, on interrogeait la pertinence du projet. On n'attrape plus du tout ça comme ça. Aujourd'hui, c'est : il faut trouver un stage et c'est ça qui passe en premier. »
(Cadre pédagogique)*

« En fait, l'objectif premier c'est qu'on se trouve un stage, dans n'importe quelle structure. On est tellement dépités... » (Stagiaire)

« Au début, ils ont peut-être un projet, mais qui s'effiloche au fur-et-à-mesure. Après il y a une réalité. » (Cadre pédagogique)

Dans les formations où les stages disponibles sont centralisés par les formateurs, les stages gratifiés sont réservés en priorité aux stagiaires gratifiables. Ces derniers n'ont donc pas forcément le choix de leur lieu de stage, mais cela a également un impact sur le choix donné aux étudiants non gratifiés qui doivent « laisser les places » aux gratifiables.

« Moi personnellement, j'ai pas eu le choix entre guillemets. Pour les gratifiés, il y avait 2 stages spécialisés pour toute la promo. Donc, en fait, je me suis dit "je vais aller à la facilité, il n'y a personne qui veut aller en traditionnel". » (Stagiaire)

« On n'a pas forcément le choix parce que moi je ne suis pas gratifiée parce que je suis à Pôle Emploi [...] et en fait, le truc c'est qu'on nous dit que comme nous, même si on n'est pas payés on peut avoir un stage, on doit laisser les places aux stagiaires qui doivent être gratifiables. » (Stagiaire)

Le choix du stage et de sa rémunération fait partie, pour les étudiants, de leur stratégie en lien avec leur projet professionnel. Ainsi, certains choisissent de refuser la gratification afin de pouvoir réaliser leur formation pratique dans le domaine qu'ils souhaitent.

« On en est là aussi, on en est à espérer pouvoir éviter la gratification pour partir sur des terrains, quand on est étudiant, où on a envie de partir mais qui ne gratifient pas. Donc quand tu dépends de pôle Emploi, tu peux partir sur des terrains qui ne t'imposent pas d'être gratifiés. » (Cadre pédagogique)

« C'est aussi un choix. Moi je sais que je ne suis pas gratifiée et je ne suis pas payée dans mon lieu de stage, mais c'est aussi un choix après de... ben du coup je choisis mon stage. Mais je ne suis pas payée. » (Stagiaire)

Le projet de stage : un travail difficile à confronter à la réalité

La pédagogie de la formation voudrait que chaque étudiant, pour chaque stage, puissent établir un projet personnalisé en lien avec son stage. Cependant, au vu du nombre de candidatures envoyées par les stagiaires, ceux-ci ne peuvent pas individualiser toutes leurs lettres de motivation et construire un projet pour chaque demande de stage.

« C'est une commande qui n'a pas de sens parce que nous on fait avec ce qu'on trouve. » (Stagiaire)

« En fait, quand on arrive en formation, nous on a entendu "quand vous envoyez un CV, il faut se renseigner sur la structure, savoir comment elle fonctionne et intégrer ça à la lettre de motivation, personnaliser". En fait, ça c'est valable au début, ce qui fait qu'on en envoie 90, avec 90 différents et il n'y a pas de réponses. Donc, maintenant, on en fait un qu'on envoie dans tous les champs et on prend ce qui vient. » (Stagiaire)

« Moi j'adapte toujours mon CV, mais c'est vrai que c'est une perte de temps par rapport aux réponses... » (Stagiaire)

Les formateurs sont bien conscients de cette difficulté et, selon les formations, ne demandent pas toujours aux étudiants de rédiger un projet de stage, ou bien dans une temporalité différée. Parmi les trois formations représentées dans les focus-groupes constitués de cadres pédagogiques, trois situations différentes sont observées :

- Pas de projet de stage car *« c'est du luxe tout ça »*. Ils vont *« évaluer les compétences acquises, mais non pas de projet de stage à faire »*.
- La rédaction d'un projet de stage une fois que le lieu est défini. *« Nous on fait un projet de formation qui englobe la formation pratique et après un projet de stage une fois en gros où ils savent où ils vont aller. »*
- La rédaction d'un projet de stage en deux temps : avant le début et en cours de stage. *« On leur demande quand même un projet de stage. On leur demande deux écritures : un avant que le stage soit commencé, avant leur présentation et on leur demande vraiment le dépôt du projet de stage au premier regroupement. »*

Dans les deux formations où un projet de stage est requis, les cadres pédagogiques estiment que la construction de celui-ci présente divers avantages, que ce soit en amont, pendant ou après le stage.

« Il y a certains terrains, nous, qui obligent même, lors de la première rencontre, à ce que l'étudiant présente son projet de stage. Et donc du coup, c'est une manière de les faire travailler, de les préparer à l'entretien aussi. » (Cadre pédagogique)

« Comme préalable tout le monde fait un projet de stage. On les invite à fixer les objectifs, mais surtout à penser à comment ils vont s'y prendre pour atteindre les objectifs et du coup ça les met dans une dynamique d'inscription. » (Cadre pédagogique)

Impacts sur la formation théorique

Le stress qu'entraîne la recherche de stage a une conséquence directe sur la formation théorique délivrée en centre de formation. En effet, les étudiants sont parfois tellement pris par les contraintes liées à leur stage, qu'ils ne sont que peu disponibles psychologiquement pour suivre les cours et réaliser les écrits qui leur sont demandés. En outre, un stage trouvé tardivement, c'est du temps en moins pour effectuer le travail personnel et un stage séquencé, c'est du temps en moins sur le site qualifiant pour s'appropriier les choses et réaliser ses écrits en lien avec le stage.

« Dans le parcours de formation d'un étudiant, la recherche de stage mobilise 80 % de l'angoisse. Non mais c'est vrai, c'est fou, des fois ils ne sont même plus accessibles. Moi je les ai déjà eus en cours sur des objets hyper intéressants, hyper chouettes, s'ils n'ont pas leur stage, tu ne les captés pas. » (Cadre pédagogique)

« Moi j'ai 4 semaines à rattraper dans ma formation quand même. Du coup, ça veut dire 4 semaines de vacances en moins. À un moment, quand on est en formation, qu'on a des écrits à faire, moi pendant un mois j'avais toute cette pression, je n'étais pas en vacances et là je dois rattraper tout ça. » (Stagiaire)

« Le fait de séquencer pour ne pas avoir la gratification, ça nous met aussi en échec et en difficulté, par rapport aux travaux qu'on a à fournir pendant le stage. Parce que, contrairement aux autres qui vont avoir, par exemple, 6 semaines de plus dans le même établissement, ben nous ça fait toujours 6 semaines de moins pour faire les travaux, les mettre en place, déjà prendre sa place dans l'équipe, etc. Et puis au final, voilà, on arrête bien avant, souvent aussi on a commencé bien après et on se retrouve sur une toute petite période à devoir faire la même charge de travail que les autres, en fait, donc c'est tout aussi compliqué. » (Stagiaire)

5/ Impacts sur les conditions de vie des étudiants

Vie personnelle : santé, bien-être, finances

Au regard de ce qui a pu être observé sur le versant Nord de la région Hauts-de-France, les impacts sur la santé semblent moins importants pour les stagiaires du versant Sud. Même si le stress est inhérent à la recherche de stage, nous n'observons pas, comme dans l'étude menée par les collègues du Nord-Pas-de-Calais, un impact sur la santé psychique et somatique des étudiants tel que : perte de poids, des cheveux, incapacité à manger, à dormir, vomissements, burn-out, épuisement pré-professionnel, etc.

« Il y a ceux qui ne sont pas pris, qui vont faire des entretiens et qui ne sont pas pris, c'est douloureux. C'est la première confrontation au milieu professionnel et ne pas être retenu pour un stage, il y en a qui ont du mal à se relever des fois. » (Cadre pédagogique)

« Ils sont très anxieux, très insécurisés et du coup ils ne savent pas si le mois d'après ils seront toujours en formation parce qu'ils n'ont pas trouvé de stage. Et puis psychologiquement, c'est terrible. Franchement, c'est terrible. Après, on entend parler

plutôt du fait que ne pas avoir la gratification, ça peut les mettre en difficulté financière. Mais moi je dirais plutôt, c'est le stress, l'angoisse et le mal-être que ça génère. » (Cadre pédagogique)

La difficulté financière évoquée par ce cadre pédagogique est également abordée à plusieurs reprises dans le focus-groupe constitué des étudiants. En effet, un stagiaire gratifiable qui finit par accepter un stage non gratifié se retrouve avec moins d'argent et a perdu du temps pour pouvoir en gagner en travaillant. Les étudiants parlent alors de « *double peine* », la recherche d'un stage gratifié ayant mis à mal leurs finances. À l'inverse, obtenir un stage gratifié permet des perspectives plus larges, notamment en termes de périmètre de recherche de stage et de mobilité.

« Mais moi, sans gratification pendant un an, même si c'est que 400 €, clairement ces 400 € là, ils étaient essentiels pour que je vive, que je paye mon appartement... » (Stagiaire)

« Moi je pense que la gratification ça devrait être la norme étant donné qu'on est dans une formation professionnelle et que l'inscription elle est quand même très chère. C'est quand même beaucoup d'argent pour les étudiants qui n'ont pas la chance de vivre chez leurs parents [...] et donc qui doivent se retrouver dans un stage plus ou moins prenant où parfois il y a des horaires décalés qui empêchent l'étudiant de travailler à côté. » (Stagiaire)

« Le côté positif de la gratification, c'est que ça permet quand même à des étudiants un peu plus de mobilité sur le département qui est quand même large. [...] Donc ça permet aux étudiants de mettre de l'essence dans la voiture et de consentir à aller jusqu'à Abbeville, par exemple, ce qui ne serait pas forcément le cas si le stage n'était pas gratifié. La gratification permet, finalement, d'amoinrir un peu. Moi c'est le seul truc que j'aie vu jusqu'à présent, pour être très honnête. » « C'est vrai que quand il y a une gratification, ils peuvent s'autoriser à rouler un peu. Sinon ils ne peuvent pas, il y en a qui ne peuvent pas. » (Échange entre cadres pédagogiques)

Au sein des promotions : solidarité ou conflit ?

Par ailleurs, la recherche de stage peut entraîner des conflits au sein même des promotions. Cependant, là encore, la concurrence semble être moins forte que dans le Nord-Pas-de-Calais et la solidarité davantage développée.

Du fait de la demande plus importante que l'offre de stage, quasiment tous les étudiants s'accordent pour dire qu'« *il y a quand même une concurrence* » lors de recherche et de la passation des entretiens. Cependant, « *il n'y a pas de conflit non plus, il y a peu de communication* ». Dans les petites promotions, les étudiants observent même de la solidarité, tandis que dans les plus grosses la concurrence est davantage présente. Ce n'est pas le cas des formateurs qui, de leur côté, considèrent que la recherche de stage entraîne des tensions importantes au sein des promos, tensions qu'ils doivent réguler.

« C'est vrai que dans la promo, on n'échange pas forcément quand c'est la période de recherche de stage. Tout le monde reste dans son coin, tout le monde a les appels,

personne ne dit rien, en fait. Mais après, il n'y a pas non plus de gros conflit. Mais ce n'est pas non plus une grosse solidarité. » (Stagiaire)

« Je pense aussi qu'on évite les conflits parce qu'on est une promo, vu qu'on n'est pas beaucoup, on est assez solidaires. » (Stagiaire)

« Après nous, grosse promo, on se retrouve forcément avec quatre ou cinq à l'entretien et là, de ce fait-là, la concurrence elle est quand même présente. » (Stagiaire)

« Il y en a une qui a poussé une gueulante parce qu'elle en avait ras-le-bol que certains se fassent pistonner pour avoir des stages et qu'elle n'avait pas les réseaux nécessaires pour se faire pistonner. Donc oui, ça crée des tensions, des clashes, des rancœurs, c'est clair. Après, sur la question de la solidarité, oui il y en a, mais je pense que c'est entre groupes déjà constitués. » (Cadre pédagogique)

De ce fait, les formateurs ont mis en place différentes stratégies pour faire « redescendre » cette tension, pour essayer de créer de la solidarité entre les étudiants. Ils ont, par exemple, aménagé des espaces de régulation entre étudiants et formateurs, mais surtout des réseaux d'entraide entre stagiaires, qu'il s'agisse de réseaux entre différentes promotions, de type parrainage, des réseaux entre étudiants issus d'une même région, ces derniers connaissant de fait mieux le territoire pour la recherche de stage, ou encore des réseaux numériques permettant de mettre en lien les stagiaires avec des anciens étudiants.

« Le fait qu'on ait introduit des espaces de régulation, des fois on se ressaisit un peu de ce truc-là et puis on dit : "Vous pourriez proposer...", j'ai l'impression que malgré tout, ces dernières années, ça a facilité un peu. » (Cadre pédagogique)

« Ce qui marche, en général, on demande à la 2^{ème} année d'accueillir la 1^{ère}, en tant que repère pour les 1^{ère} et donc chaque promo décide un peu de ce qu'elles vont faire pour accueillir, mais très souvent elles décident de faire un parrainage. Et ça du coup, ça fait que quand même à un moment donné, quand ils sont en difficulté ils peuvent se contacter et tout. » « Ça c'est un truc qu'on a essayé aussi d'initier, les solidarités inter-promos de différentes années parce qu'en plus, comme ils sont en stage, ils sont plus aux prises avec la réalité et ce qui se dit que nous. Ça n'a pas du tout marché, on avait des étudiants attentistes, [...] mais on retiendra. » (Échange entre cadres pédagogiques)

« La communication numérique nous aide bien. Ils ont des groupes en parallèle, ils s'entraident en parallèle. [...] Moi j'ai déjà même mis en relation des gens qui étaient sortis. Donc ça c'est plutôt pas mal, tout ne se fait pas ici et par nous. Eux ils ont aussi une possibilité de partager leur réseau et les réseaux sociaux, il faut bien le dire, facilitent des fois les choses. » (Cadre pédagogique)

Étudiants comme formateurs s'accordent sur une chose : une fois qu'un stagiaire a trouvé son site qualifiant, il partage volontiers ses contacts avec ses camarades de promotion : « On essaye de se refiler des stages. » Le séquençage des stages est aussi un motif de partage. Au sein d'une promotion où le séquençage est fréquent, les étudiants se mettent en relation pour se transmettre les contacts des structures qui proposent des stages séquençés. Ainsi, deux étudiants peuvent faire leur

formation pratique dans les deux mêmes structures, l'un débutant son stage là où l'autre le terminera, et inversement.

« Quand on fait des stages séquencés, là il y a de la communication, on essaye de s'arranger pour s'échanger les stages pour effectuer nos stages séquencés. [...] [Dans la promo,] ce n'est pas non plus une grosse solidarité, mis à part quand c'est le séquençage pour alterner. » (Stagiaire)

6/ Impacts pour les formateurs (difficultés rencontrées)

L'accompagnement des étudiants dans leur recherche de stage est chronophage pour les cadres pédagogiques. Leur propre incapacité à, parfois, leur trouver une solution les met en difficulté et ils se retrouvent démunis face aux différentes problématiques que cela entraîne pour les étudiants. Par ailleurs, cette question des stages peut mettre à mal leurs relations avec les sites qualifiants.

« J'ai l'impression que là, on ne sait plus quoi faire, [...] à la fois parce que ça devient chronophage au possible, on passe notre temps à faire ça, à gérer les appels, les demandes, les retours qui ne viennent pas, les étudiants stressés, les disputes, les machins, les trucs, [...]. » (Cadre pédagogique)

« Et après, on a aussi, nous, le sentiment qu'à un moment donné on va dire : "Mais qu'est-ce qu'ils foutent les cadres pédagogiques ? Ils ne trouvent pas stages. Mais qu'est-ce qu'ils ont fait ? Est-ce qu'ils ont fait suffisamment ? ..." Et du coup on se trouve responsabilisés d'un truc où on se rend bien compte que c'est l'environnement qui fait que... et on est face à une injonction paradoxale. [...] C'est très compliqué et on se sent un peu seuls face à tout ça. » (Cadre pédagogique)

7/ Propositions d'améliorations

Étudiants comme formateurs ont profité des focus-groupes pour soumettre des propositions d'amélioration. Tandis que les étudiants réclament davantage de soutien de la part de leurs formateurs, les formateurs réclament, de leur côté, davantage de soutien de la part de leur employeur et des institutions de rattachement.

Au niveau micro (interne au centre de formation)

Selon les formations, certains étudiants sont informés dès la pré-rentrée, en première année, des difficultés liées à la recherche de stage. Ceux qui ne disposent pas de cette information souhaiteraient l'avoir dès le départ afin de ne pas se retrouver face à une « grosse désillusion ». Ils souhaitent également que les différentes possibilités leur soient présentées clairement, y compris l'inscription à Pôle Emploi, et ce en lien avec la réalité du terrain.

« Il y avait un autre groupe où la formatrice leur a présenté toutes les options qu'ils avaient face à eux et ça se passait plutôt bien dans les recherches de stage. [...] Ça a fonctionné plutôt que de nous mettre dans la galère comme ça. » (Stagiaire)

« Et adapter le discours à la réalité du terrain aussi. Effectivement, ce serait génial qu'on soit tous gratifié, ce serait génial qu'on se batte pour ça, sauf qu'il y a une réalité aussi. » (Stagiaire)

Par ailleurs, les étudiants proposent de *« se mettre d'accord entre tous les formateurs de toutes les formations »* afin que les cadres pédagogiques travaillent en transversal et se partagent leurs bonnes pratiques. Ils souhaitent également que l'accompagnement commence plus tôt.

« J'ai l'impression que c'est un problème d'organisation parce que nous, nos formatrices, elles arrivent quand même à nous donner un listing avec ce qui est gratifié, pas gratifié, et du coup on peut se diriger là ou là, et je me dis : "vous, vous allez quand même toujours dans les mêmes structures d'année en année"... » (Stagiaire)

De leur côté, les formateurs souhaiteraient davantage de portage institutionnel via, par exemple, une personne dédiée *« qui soit en charge du développement du partenariat et de la recherche de stage »*.

« J'ai été formée à la fin des années 1990 et à l'époque on avait une personne à l'école chargée de la mise en stage des étudiants, elle était payée pour ça, pour tous les étudiants. Une personne. Et elle trouvait des stages à tous les étudiants et déjà à l'époque [...] l'offre de stage n'était pas si développée que ça. » (Cadre pédagogique)

« Le fait que ce soit quelqu'un qui vienne exprès pour ça, à la fois nous ça nous décharge, à la fois la personne crée des relations, des réseaux, fait connaître, etc. et à la fois les étudiants ont vraiment le sentiment d'être entendus, soutenus. Ce n'est pas quelque chose dilué dans d'autres activités ou "en plus de", c'est quelque chose qui leur ait dédié. [...] Et du coup, on est moins pris dans tous les enjeux qui se créent au niveau de la promo sur la recherche de stage, etc. » (Cadre pédagogique)

[En lien avec les sites qualifiants](#)

Les étudiants regrettent que les sites qualifiants répondent rarement à leurs candidatures. Ils comprennent cependant que les structures sont confrontées à un nombre de candidatures importantes. Ainsi, afin de ne pas emboliser le système, le mieux serait encore que les sites qualifiants se mettent en lien avec le centre de formation pour centraliser les offres de stage. Cela rejoint également la proposition des formateurs qui estiment que le portage institutionnel devrait également instaurer un développement partenarial en lien avec la question des stages.

« Il faut absolument qu'il y ait un portage institutionnel pour que les institutions jouent le jeu. Il y a deux échelles. L'activation de nos réseaux à l'échelle cadres pédagogiques – intervenants, ça ne va pas débloquent nécessairement la gratification. Ce qui peut activer la gratification, c'est qu'à un moment donné il y ait un discours qui soit porté un peu plus haut en disant : "il y a un enjeu fort pour notre établissement...", un discours un peu politique. » (Cadre pédagogique)

D'autres centres de formation, « *organis[ent] des réunions, des rencontres pour favoriser justement les accueils en stage et les échanges de bons procédés entre diverses institutions et ça port[e] ses fruits.* » (Cadre pédagogique)

La sensibilisation est une chose, la formalisation en est une autre. Ainsi, une formatrice alerte sur l'effet « *contre-productif* » que peuvent avoir les conventions partenariales signées avec certaines associations. En effet, la formalisation des relations peut enfermer dans des fonctionnements restrictifs. Elle prend l'exemple d'une association qui accueillait préalablement plusieurs stagiaires non gratifiables. Depuis la signature d'une convention avec le centre de formation, cette association respecte la convention, mais « *ils prennent un seul stagiaire gratifiable* » ce qui, au final, a diminué le nombre de lieux de stage potentiels.

La question des lignes budgétaires des sites qualifiants est également revenue à plusieurs reprises. Une autre constate en effet que « *les structures, elles ont les fonds* » car en fin d'année les professionnels montent des projets pour dépenser l'argent annuel et obtenir une subvention similaire l'année suivante. Cependant, les lignes budgétaires ne sont pas les mêmes que celles allouées à la gratification. Or, une formatrice constate qu'une ancienne étudiante a pu débloquer, au sein de l'association où elle a été recrutée, une ligne budgétaire qui lui permet aujourd'hui d'accueillir des stagiaires. Pour elle, le « *portage institutionnel, c'est développer un travail en partenariat, aller toquer auprès des institutions et puis aussi aller débloquer les lignes budgétaires existantes, normalement qui devraient être fléchées pour la gratification qui ne le sont pas* ».

Au niveau macro (politique globale)

Les formateurs constatent qu'initialement la gratification n'a pas été instituée pour pallier des dérives au sein du travail social : « *ce n'était pas une problématique, les étudiants n'étaient pas exploités* ». Or aujourd'hui, face à l'obligation, tout le monde a sa « *stratégie pour la contourner* », les sites qualifiants, comme les formateurs et les étudiants. Or, comme constate cette étudiante, « *sans gratification, ce serait plus simple* ». D'autres processus pourraient être efficaces, comme le financement des permis de conduire pour que les étudiants puissent accéder à des stages plus loin de chez eux, une bourse versée directement aux stagiaires ou encore une gratification pour le formateur en site qualifiant.

« *On ne l'a pas trop évoqué, mais je pense que c'est un réel problème et c'est toujours en lien avec la gratification, c'est la question du permis de conduire. Parce que j'ai une amie qui m'a dit : "si j'avais su, j'aurais peut-être attendu de passer le concours et de rentrer en formation, le temps que je passe le permis, parce que je me rends compte à l'heure actuelle que ne pas avoir le permis ça me bloque complètement". Parce que sur Amiens c'est totalement bouché pour la gratification. Autour d'Amiens, c'est des petites villes, des petits villages qui n'ont pas forcément le train, où le bus ne va pas jusqu'au bout, enfin bref. Donc du coup il y a des gens qui sont vraiment bloqués parce qu'ils n'ont pas le permis, ils ne trouvent pas sur Amiens ou vers chez eux parce que la gratification elle rentre en jeu.* » (Stagiaire)

« *On a des très jeunes gens qui ne sont pas très mobiles. Donc c'est vrai que des fois on aimerait bien que la Région, par exemple, soutienne davantage le permis de*

conduire, des possibilités d'accès en dehors de la voiture... plutôt que de gratifier les stages. Une bonne bourse, ça aurait été super. Franchement. » (Cadre pédagogique)

« Moi je trouve qu'il y a quelque chose qui est attrapé à l'envers en fait, parce que d'une certaine façon les textes ont développé l'idée de l'alternance intégrative. L'idée c'est qu'on parvient à former un professionnel non pas seulement avec une sphère théorique, mais bien dans la rencontre et l'alliance entre une sphère théorique et une sphère pratique. Et donc, si quelqu'un devait être gratifié dans cette affaire, moi je pense que ça aurait dû être le formateur terrain qui normalement, s'il fait bien son job, prend du temps pour participer à la formation d'un étudiant. Et donc, pour moi, il y a quelque chose de dévoyé là-dedans parce qu'on a besoin du terrain pour produire la connaissance et la compétence, on a besoin que les gens soient impliqués effectivement dans les deux sphères et, en même temps, on envoie des signaux qui sont totalement en contradiction avec ce qui par ailleurs est promu dans les textes et qui est d'autant plus promu dans le texte actuel qui vient de sortir, où on redit "alternance intégrative". » (Cadre pédagogique)

CONCLUSION

Les collègues des centres de formation du Nord-Pas-de-Calais avaient, dans leur rapport (p. 12), relevé trois objectifs à la loi n°2013-660 « relative à l'enseignement supérieur et à la recherche » complétée par la loi n°2014-788 « tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration des stagiaires », à savoir :

- favoriser le développement des stages de qualité ;
- éviter que les stages se substituent à des emplois ;
- protéger les droits et améliorer le statut des stagiaires.

Les différents publics rencontrés dans cet élargissement de l'étude aux départements de l'ex-Picardie s'accordent pour dire que ces objectifs ne semblent pas atteints.

« Je ne trouve pas que la gratification peut répondre... Enfin, de mon expérience, elle n'a pas répondu à ces trois critères. » (Stagiaire)

« Très partiellement. En tout cas, sur les 2 premiers, de mon point de vue non. Sur les deux premiers, j'ai du mal à voir en quoi ça améliore la qualité des stages, dans la mesure où ça tend un peu l'offre de stage et que les étudiants qui avaient des envies ou des projets particuliers peuvent moins qu'avant se diriger vers là où ils voulaient aller, qu'on a plus de stages séquencés qui peuvent présenter un intérêt pédagogique pour nous, mais en réalité l'expérience qu'on a pu en faire c'est qu'ils avaient parfois du mal à y mettre du sens. Après, sur la question des droits, partiellement parce que certains ont des stages gratifiés, du coup ils ont de l'argent, pour les autres, on a développé des stratégies pour contourner en séquençant, donc l'objectif est partiellement atteint. » (Cadre pédagogique)

« Je reviens sur le deuxième point de la loi : "Éviter que les stages se substituent à des emplois" : oui et non. C'est un peu le contraire. Dès qu'on parle gratification, il y a le côté "t'es payé pour cette expérience-là donc on peut peut-être considérer que tu peux en faire plus". Et finalement, je trouve que ça met à mal les deux autres points parce que si on devient un peu un employé, du coup ça nuit clairement à la qualité de notre stage et, effectivement, on n'est plus trop dans nos droits non plus parce que le droit d'apprendre... » (Stagiaire)